



Demi-frère demi-soeur les droits

Par **Lena Postal**, le **31/03/2016** à **13:00**

Bonjour,alors voilà, j'ai 15ans et mes parents sont divorcés depuis que j'ai 4ans. Mes 2 parents ont refait leurs vie et mon père a refait 2 enfants âgés de 7ans et 9ans et ensuite c'est séparé de sa compagne. Mais moi je vois plus mon père et il m'empêche de les voir. Existe-t-il une loi, un droit qui me permettrai de pouvoir voir de mes frères et soeurs ?

Par **Visiteur**, le **31/03/2016** à **16:00**

Bonjour,
il vous en empêche ? comment ça ?

Par **Lena Postal**, le **10/04/2016** à **20:44**

Mon père habite à 2h30 de chez moi, et quand il vient dans la famille il ne me previent pas. Il n'y a pas de garde alternée, ni de week-end sur deux par exemple. J'y vais très rarement, même voir jamais.

Par **fabrice58**, le **10/04/2016** à **20:59**

Votre père a t il la résidence exclusive ou alternée de ses enfants ? Il fait le lien entre vous et ses enfants et si vous ne le voyez pas, en effet, vous ne pouvez voir ces enfants mais s'il n'a pas la résidence de ses enfants, avez vous contacté la mère ?

Vous êtes mineure, vous ne pouvez donc pas ester en justice et encore moins demander un droit de visite pour deux enfants envers lesquels vous n'avez aucun devoir.